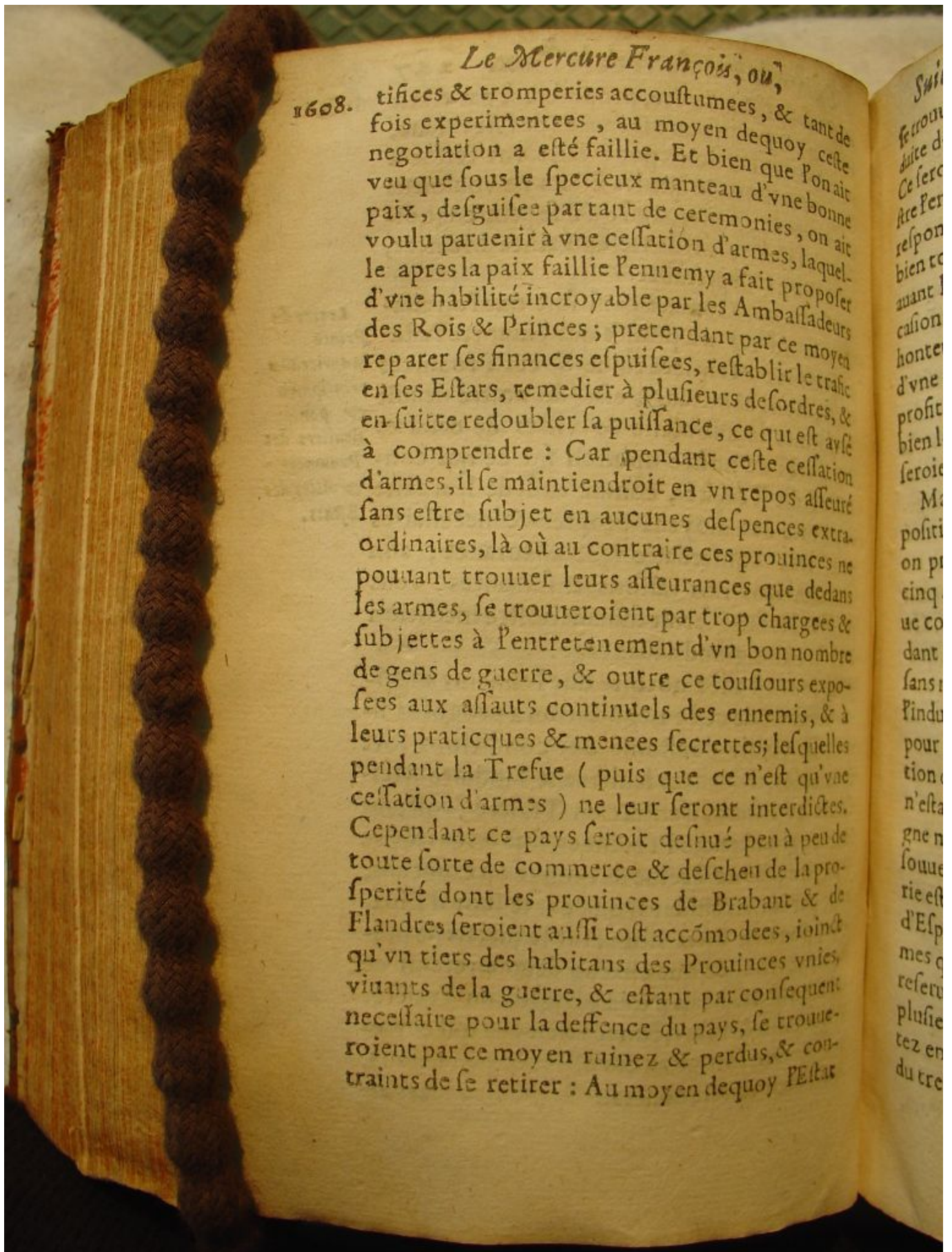
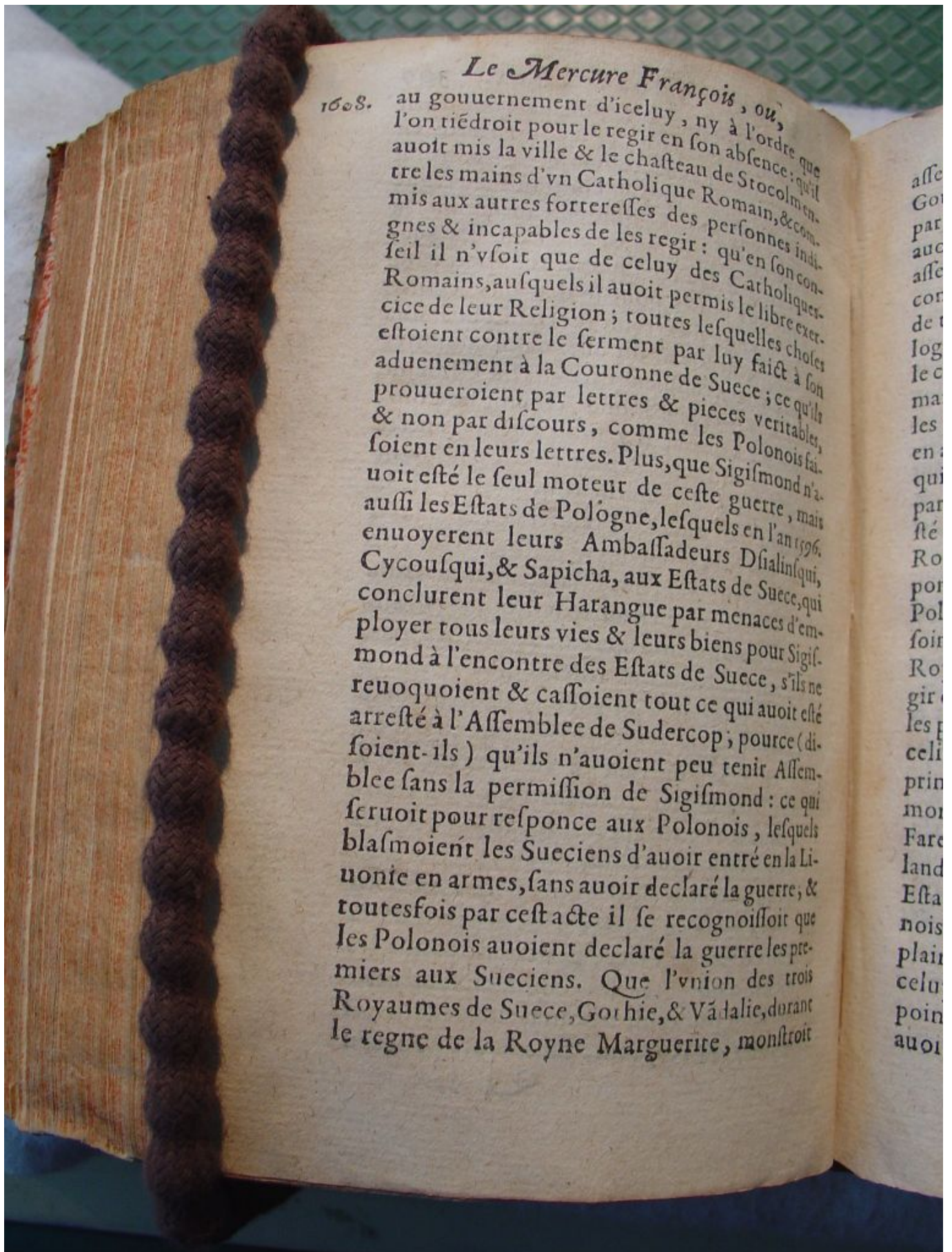


1608_247v.jpg



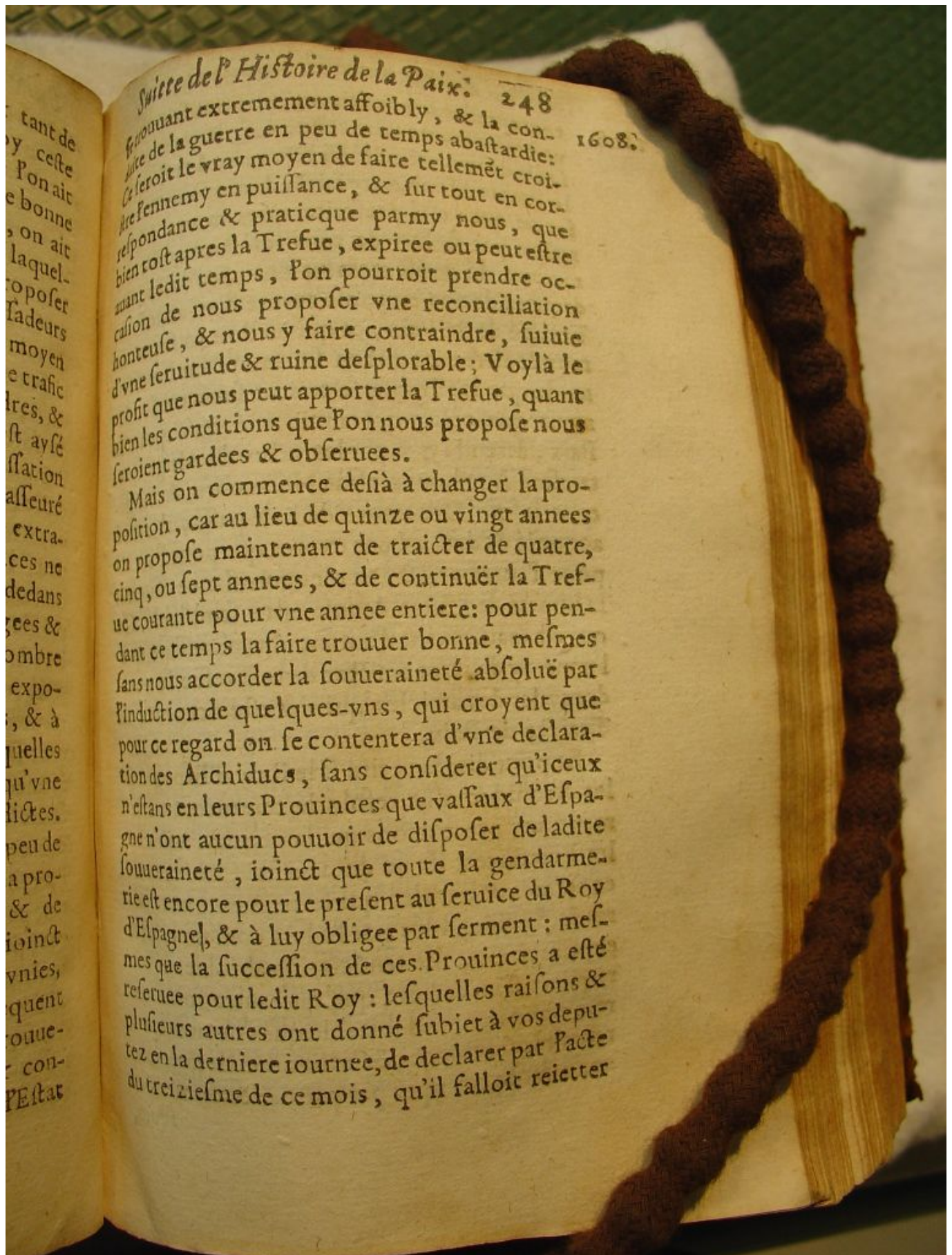
1608_306v.jpg



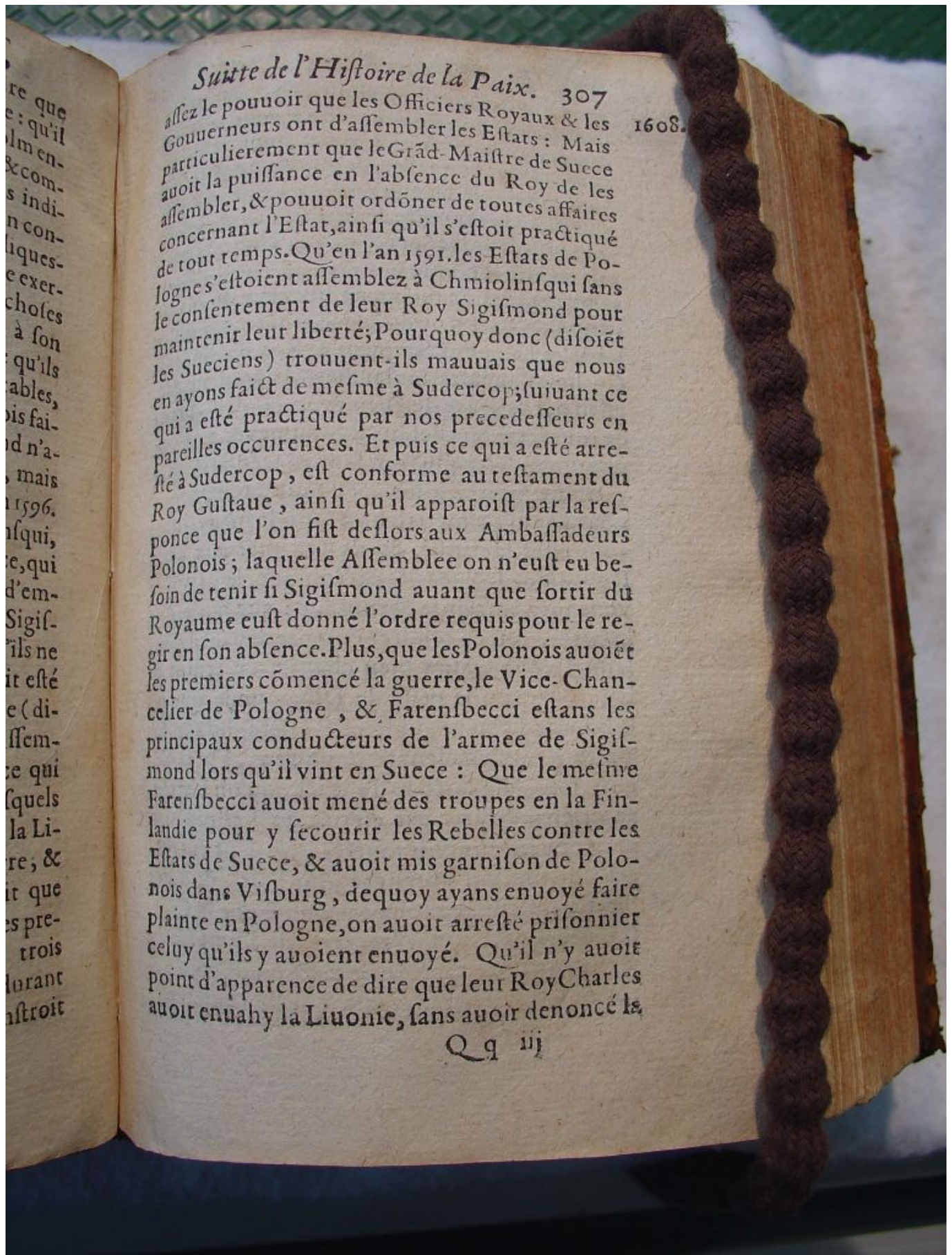
Le Mercure François, ou,
1608. au gouvernement d'iceluy, ny à l'ordre que
l'on tiédroit pour le regir en son absence: qu'il
auoit mis la ville & le chasteau de Stocolm en-
tre les mains d'vn Catholique Romain, & com-
mis aux autres forteresses des personnes indi-
gnes & incapables de les regir: qu'en son con-
seil il n'vsoit que de celuy des Catholiques
Romains, ausquels il auoit permis le libre exer-
cice de leur Religion; toutes lesquelles choses
estoyent contre le serment par luy faict à son
aduenement à la Couronne de Suece; ce qu'ils
proueroient par lettres & pieces veritables,
& non par discours, comme les Polonois fai-
soient en leurs lettres. Plus, que Sigismond n'a-
uoit esté le seul moteur de ceste guerre, mais
aussi les Estats de Pologne, lesquels en l'an 1596.
enuoyerent leurs Ambassadeurs Dzialinski,
Cycousqui, & Sapicha, aux Estats de Suece, qui
conclurent leur Harangue par menaces d'em-
ployer tous leurs vies & leurs biens pour Sigis-
mond à l'encontre des Estats de Suece, s'ils ne
reuoquoient & cassoient tout ce qui auoit esté
arresté à l'Assemblée de Sudercop; pource (di-
soient-ils) qu'ils n'auoient peu tenir Assem-
blee sans la permission de Sigismond: ce qui
seruoit pour responce aux Polonois, lesquels
blasmoient les Sueciens d'auoir entré en la Li-
uonie en armes, sans auoir déclaré la guerre; &
toutesfois par cest acte il se recognoissoit que
les Polonois auoient déclaré la guerre les pre-
miers aux Sueciens. Que l'union des trois
Royumes de Suece, Gothie, & Váralie, durant
le regne de la Royne Marguerite, monstroit

asse
Go
par
auc
asse
con
de t
log
le c
ma
les
en
qui
par
sté
Ro
por
Pol
soit
Ro
gir
les p
celi
prin
mor
Fare
land
Esta
nois
plain
celu
poin
auoi

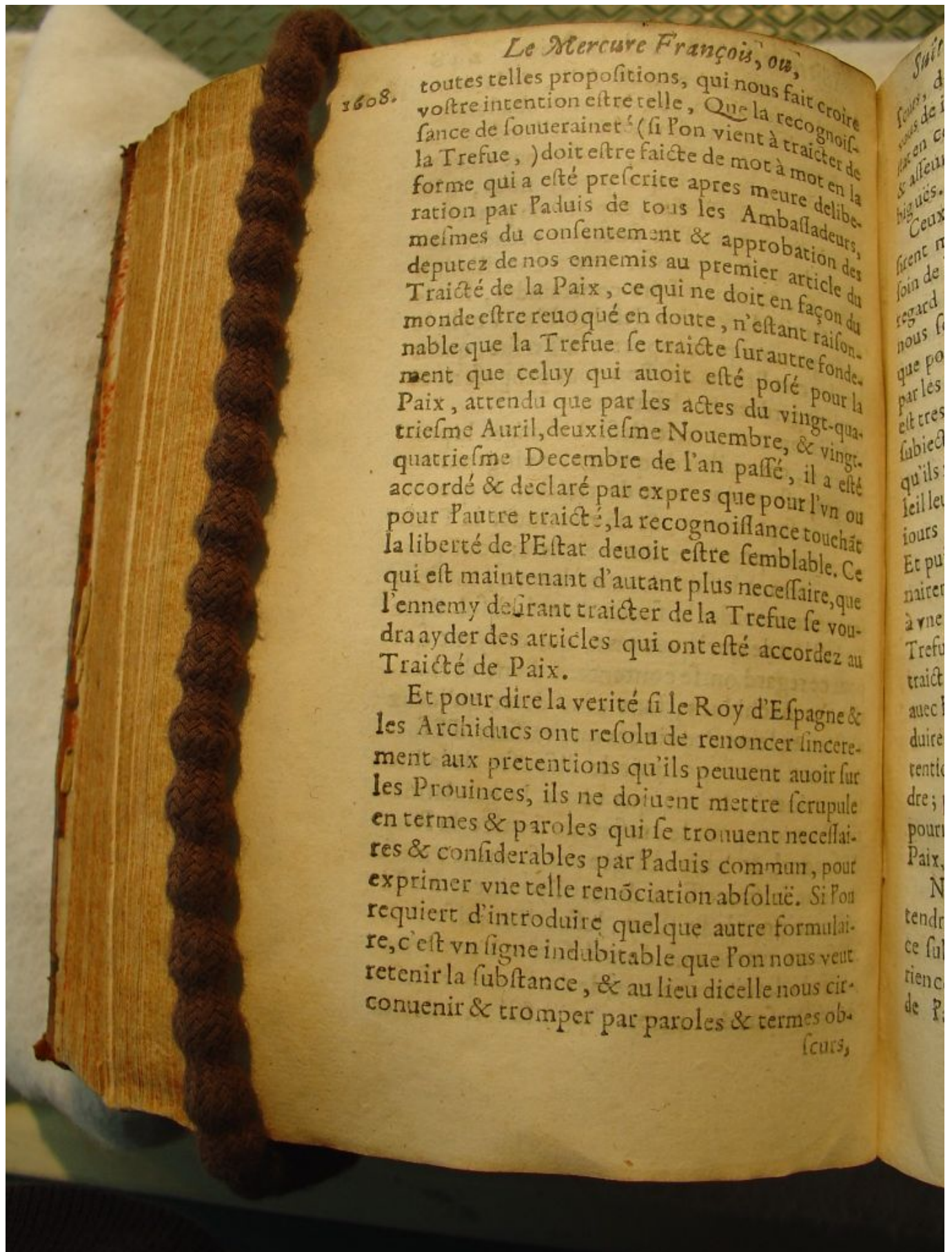
1608_248r.jpg



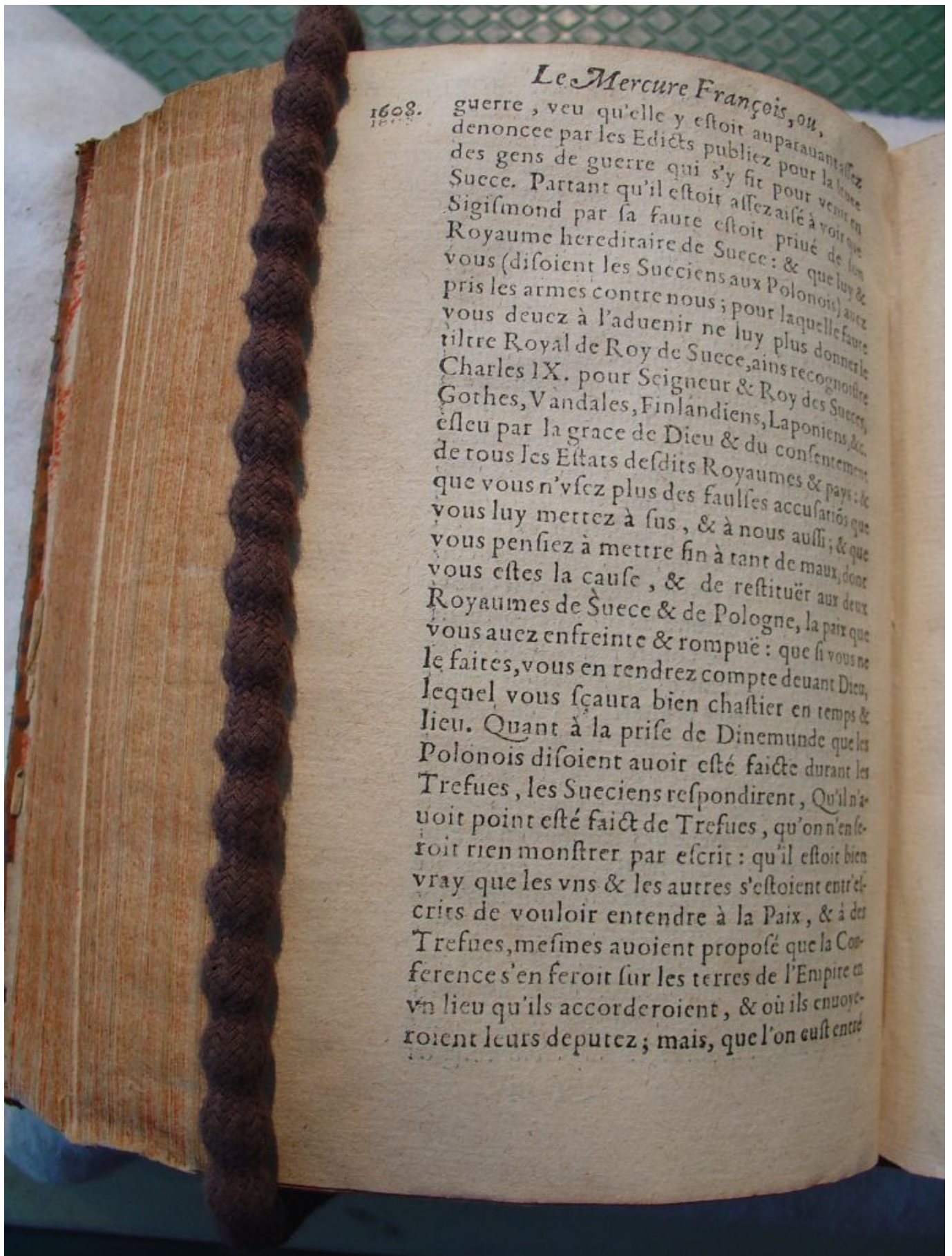
1608_307r.jpg



1608_248v.jpg



1608_307v.jpg

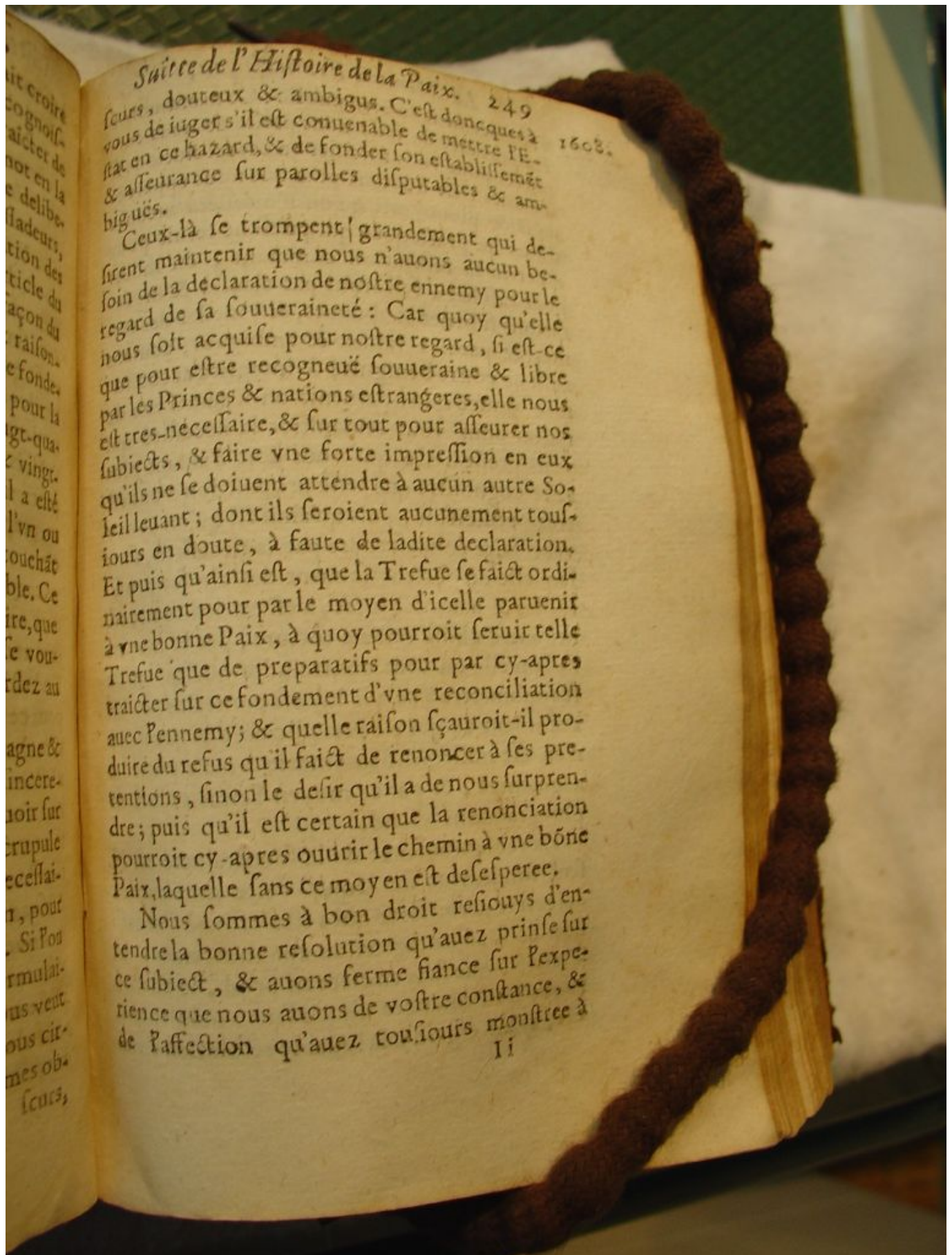


1608.
1608.

Le Mercure François, ou

guerre, veu qu'elle y estoit auparavant assez
denoncee par les Edicts publiez pour la leuue
des gens de guerre qui s'y fit pour venir en
Suece. Partant qu'il estoit assez aisé à voir que
Sigismond par sa faute estoit priué de son
Royaume hereditaire de Suece: & que luy &
vous (disoient les Sueciens aux Polonois) auez
pris les armes contre nous; pour laquelle faute
vous deuez à l'aduenir ne luy plus donner le
titre Royal de Roy de Suece, ains reconnoistre
Charles IX. pour Seigneur & Roy des Sueces,
Gothes, Vandales, Finlandiens, Laponiens, &c.
esleu par la grace de Dieu & du consentement
de tous les Estats desdits Royaumes & pays: de
que vous n'vsez plus des faulses accusatiōs que
vous luy mettez à sus, & à nous aussi; & que
vous pensiez à mettre fin à tant de maux, dont
vous estes la cause, & de restituer aux deux
Royaumes de Suece & de Pologne, la paix que
vous auez enfreinte & rompuë: que si vous ne
le faites, vous en rendrez compte deuant Dieu,
lequel vous scaura bien chastier en temps &
lieu. Quant à la prise de Dinemunde que les
Polonois disoient auoir esté faicte durant les
Trefues, les Sueciens respondirent, Qu'il n'a-
uoit point esté faict de Trefues, qu'on n'en se-
roit rien monstret par escrit: qu'il estoit bien
vray que les vns & les autres s'estoient entr'e-
crits de vouloir entendre à la Paix, & à des
Trefues, mesmes auoient proposé que la Con-
ference s'en feroit sur les terres de l'Empire en
vn lieu qu'ils accorderoient, & où ils enuoye-
roient leurs deputez; mais, que l'on eust entré

1608_249r.jpg

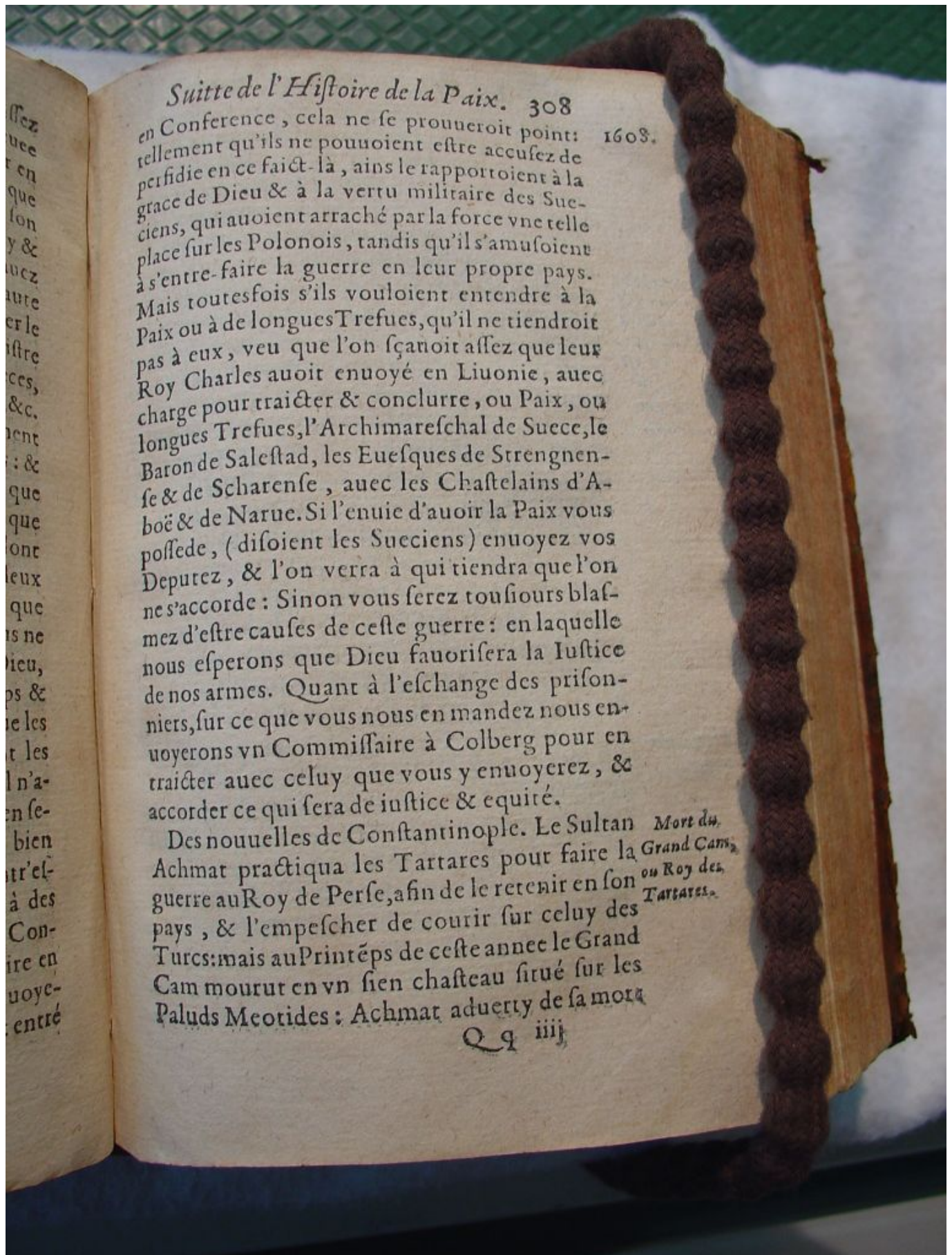


Suite de l'Histoire de la Paix. 249
seurs, douteux & ambigus. C'est doncques à
vous de iuger s'il est conuenable de mettre l'Es-
tat en ce hazard, & de fonder son establissement
& assurance sur parolles disputables & am-
biguës. 1608.

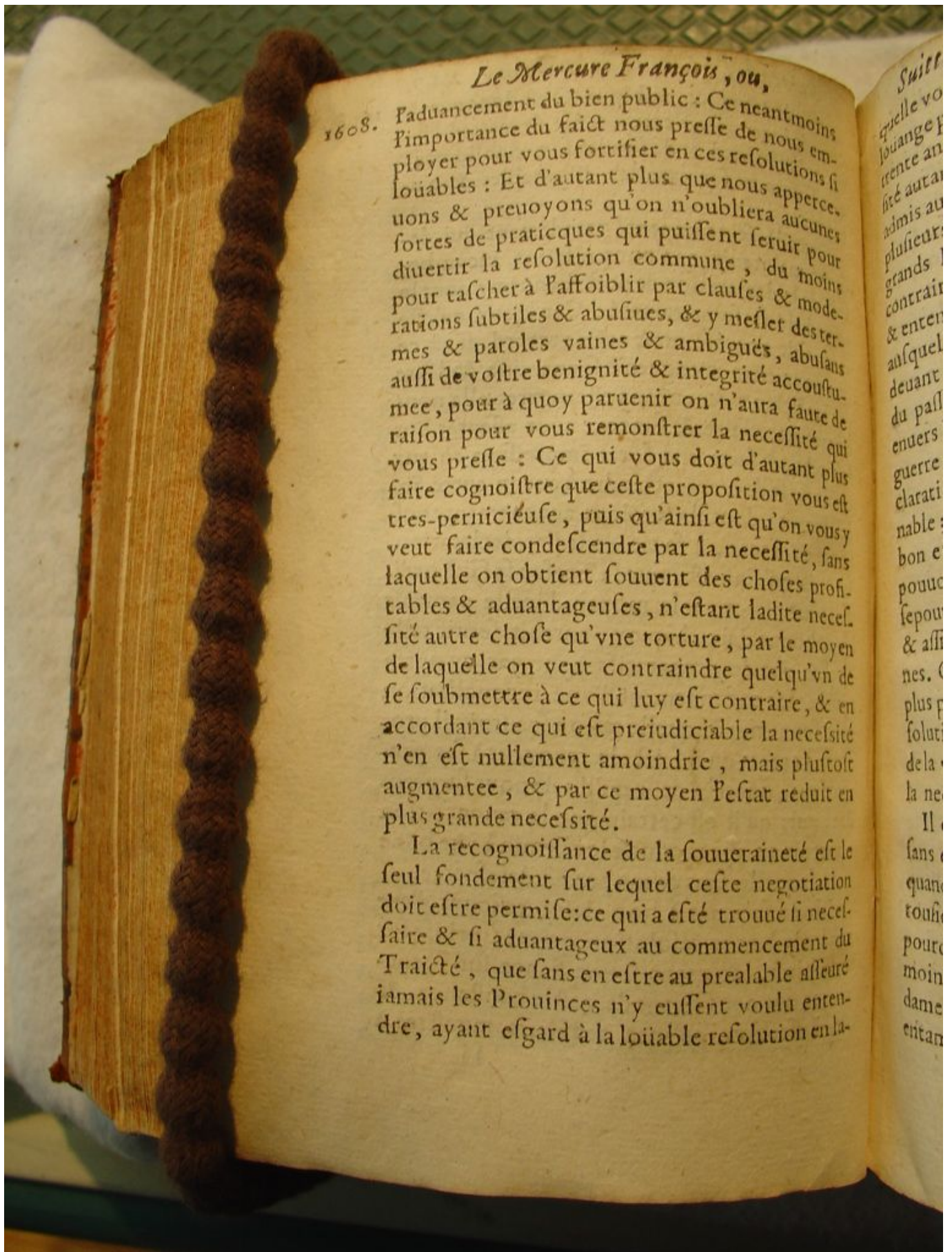
Ceux-là se trompent grandement qui des-
sirent maintenir que nous n'auons aucun be-
soin de la declaration de nostre ennemy pour le
regard de sa souueraineté: Car quoy qu'elle
nous soit acquise pour nostre regard, si est-ce
que pour estre recogneuë souueraine & libre
par les Princes & nations estrangeres, elle nous
est tres-nécessaire, & sur tout pour assurer nos
subiects, & faire vne forte impression en eux
qu'ils ne se doiuent attendre à aucun autre So-
leil leuant; dont ils seroient aucunement tous-
iours en doute, à faute de ladite declaration.
Et puis qu'ainsi est, que la Trefue se fait ordi-
nairement pour par le moyen d'icelle paruenir
à vne bonne Paix, à quoy pourroit seruir telle
Trefue que de preparatifs pour par cy-apres
traicter sur ce fondement d'vne reconciliation
avec l'ennemy; & quelle raison scauroit-il pro-
duire du refus qu'il fait de renoncer à ses pre-
tentions, sinon le desir qu'il a de nous surpren-
dre; puis qu'il est certain que la renonciation
pourroit cy-apres ouurir le chemin à vne bõne
Paix, laquelle sans ce moyen est desesperée.

Nous sommes à bon droit resiouys d'en-
tendre la bonne resolution qu'avez prise sur
ce subiect, & auons ferme fiance sur l'expe-
rience que nous auons de vostre constance, &
de l'affection qu'avez toujours monstree à

1608_308r.jpg



1608_249v.jpg



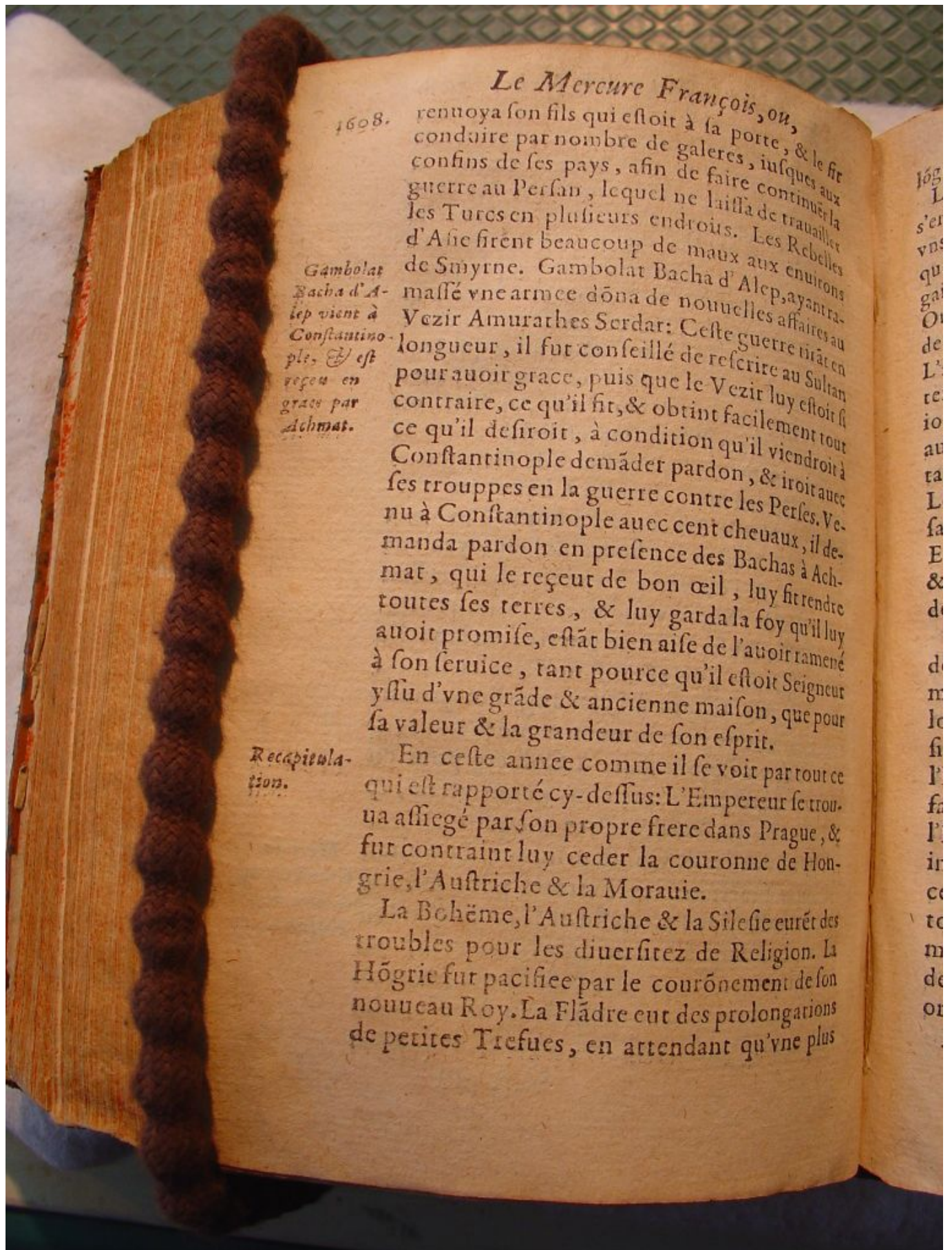
Le Mercure François, ou,

1608. L'aduancement du bien public : Ce neantmoins l'importance du fait nous presse de nous employer pour vous fortifier en ces resolutions louables : Et d'autant plus que nous apperceuons & preuoyons qu'on n'oubliera aucunes sortes de praticques qui puissent seruir pour diuertir la resolution commune, du moins pour tascher à l'affoiblir par clauses & moderations subtiles & abusiuës, & y mesler des termes & paroles vaines & ambiguës, abusans aussi de vostre benignité & integrité accoustumee, pour à quoy paruenir on n'aura faute de raison pour vous remonstrer la necessité qui vous presse : Ce qui vous doit d'autant plus faire cognoistre que ceste proposition vous est tres-perniciëuse, puis qu'ainsi est qu'on vous y veut faire condescendre par la necessité, sans laquelle on obtient souuent des choses profitables & aduantageuses, n'estant ladite necessité autre chose qu'une torture, par le moyen de laquelle on veut contraindre quelqu'un de se soubmettre à ce qui luy est contraire, & en accordant ce qui est preiudiciable la necessité n'en est nullement amoindrie, mais plustost augmentee, & par ce moyen l'estat reduit en plus grande necessité.

La recognoissance de la souueraineté est le seul fondement sur lequel ceste negotiation doit estre permise: ce qui a esté trouué si necessaire & si aduantageux au commencement du Traicté, que sans en estre au prealable asseuré iamais les Prouinces n'y eussent voulu entendre, ayant esgard à la louable resolution en la-

Suit
quelle vo
louange p
trente an
sicé autan
admis au
plusieur
grands
contrain
& enten
ausquel
deuant
du pass
euers
guerre
clarati
nable :
bon e
pouuo
sepou
& affi
nes. C
plus p
solut
de la
la ne
Il
sans
quan
tous
pou
moin
dame
entan

1608_308v.jpg



1608.

Le Mercure François, ou,

*Gambolat
Bacha d'A-
lep vient à
Constantino-
ple. Il est
reçeu en
grace par
Achmat.*

renvoya son fils qui estoit à la porte, & le fit conduire par nombre de galères, iusques aux confins de ses pays, afin de faire continuer la guerre au Persan, lequel ne laissa de travailler les Turcs en plusieurs endroits. Les Rebelles d'Asie firent beaucoup de maux aux environs de Smyrne. Gambolat Bacha d'Alep, ayant rassemblée vne armee donna de nouvelles affaires au Vezir Amurathes Serdar: Ceste guerre tirât en longueur, il fut conseillé de rescrire au Sultan pour auoir grace, puis que le Vezir luy estoit si contraire, ce qu'il fit, & obtint facilement tout ce qu'il desiroit, à condition qu'il viendroit tout Constantinople demâder pardon, & iroit avec ses troupes en la guerre contre les Perses. Venu à Constantinople avec cent cheuaux, il demanda pardon en presence des Bachas à Achmat, qui le reçeut de bon œil, luy fit rendre toutes ses terres, & luy garda la foy qu'il luy auoit promise, estât bien aise de l'auoir ramené à son seruice, tant pource qu'il estoit Seigneur yllu d'vne grâde & ancienne maison, que pour sa valeur & la grandeur de son esprit.

Recapitulation.

En ceste annee comme il se voit par tout ce qui est rapporté cy-dessus: L'Empereur se trouua assiegé par son propre frere dans Prague, & fut contraint luy ceder la couronne de Hongrie, l'Autriche & la Morauie.

La Bohême, l'Autriche & la Silesie eurent des troubles pour les diuersitez de Religion. La Hôgrie fut pacifiée par le couronnement de son nouveau Roy. La Flâdre eut des prolongations de petites Trefues, en attendant qu'vne plus

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan